

**Décision n° 1633 du 9 août 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2120335S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2529 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032385S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2021 :

Estrade	Christophe	NIGEND : 168 551
----------------	------------	------------------

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2021 :

Bertrand	Frédéric	NIGEND : 173 289
-----------------	----------	------------------

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2021 :

De Guibert	Marc	NIGEND : 155 165
-------------------	------	------------------

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 août 2021.

*Le colonel,
commandant par suppléance la gendarmerie de l'armement,
C. Urien*